



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM. BEAUVALLOT Céline, BREUIL Sylvain, GARNIER Jean-Philippe, GAYET Coline, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, LOUBAT Karine, PLAZENET Gisèle, POTEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline

Étaient représentés : M. CHARBONNIER Julien et M. CLUZEL Damien

Était absent : M. JAMBRINA PENALBA Jean- Baptiste

Secrétaire de séance : Mme GAYET Coline

Madame le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame GAYET Coline est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 24-2025 RCVB et subventions
- 25-2025 RASED/SRPIC Montmarault
- 26-2025 Tarifs camps centre de loisirs
- 27-2025 RIFSEEP
- 28-2025 Recensement population
- Questions et informations diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Elle invite l'assemblée à adopter le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **24-2025 RCVB ET SUBVENTIONS**

Madame SERGERE Maryline présente l'avenant numéro 2 pour la tranche 2025 du RCVB :

- pour le pôle éducatif, le montant serait de 230 775.94 € suivant les derniers devis
- pour l'amélioration énergétique des logements communaux, le montant serait de 91 023.81 €.

Lors de la réunion avec le Conseil Départemental, il avait été évoqué de rajouter l'achat d'une maison et des travaux dans d'autres logements qui sont dans le périmètre du RCVB.

Madame le Maire propose de déposer un dossier au Conseil Départemental concernant le dossier pétanque pour un montant de 117 289 € HT.

#### **Délibération 24-2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de revoir l'avenant avec le Conseil Départemental afin d'intégrer différentes opérations relevant du RCVB
- de déposer la demande de subvention au Conseil Départemental pour le dossier pétanque
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents.

### **25-2025 RASED/SRPIC MONTMARAUT**

Madame le Maire propose de renouveler la convention avec le RASED pour 2025-2028. Cette dernière lie les différents signataires pour une durée d'un an renouvelable deux fois une année. La participation de la commune serait de 31.57 €, soit 0.77 € (participation par enfant) X 41 (nombre d'enfants).

#### **Délibération 25-1-2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

M. GARNIER Jean-Philippe fait part à l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec le SRPIC de Montmarault concernant la participation de la commune pour deux enfants en classe ULYS. Pour 2023, pour un enfant, la participation est de 481.23 € pour 143 jours de présence sur l'année.

Pour 2024, pour deux enfants, la participation est de 1 947.34 € pour 140 jours pour le premier enfant et 55 jours pour le deuxième.

### Délibération 25-2-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions et à régler les participations au SRPIC de Montmarault.

### 26-2025 TARIFS CAMPS CENTRE DE LOISIRS

Monsieur GARNIER Jean-Philippe expose à l'assemblée que le camp du centre de loisirs aura lieu du 21 au 25 juillet 2025 lors du « festival des cultures du monde » à Gannat. Le programme et les activités seront organisés autour de ce thème.

Un dossier « colo apprenantes » a été déposé pour que ce camp.

Le coût total serait de 4 519 €.

Pour rappel les tarifs de l'année dernière :

Quotient familial	Tarifs 2024
Quotient familial ≤ 1 000 €	60 €
1 000 € > quotient familial ≤ 1 300 €	65 €
1 300 € > quotient familial ≤ 1 600 €	70 €
Quotient familial >1 600 €	75 €

Madame le Maire propose de maintenir les mêmes tarifs pour 2025.

### Délibération 26-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les tarifs ci-dessus pour le camp de l'année 2025.

### 27-2025 RIFSEEP

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le contrôle de la légalité a fait un retour concernant la délibération du 20 mars 2025. Il porte sur quelques modifications : sur les montants plafonds, les modalités de réexamen et les modalités en cas de maladie. Après concertation avec le centre de gestion de l'Allier, le conseil peut confirmer sa décision de suspendre l'IFSE lors de congés maladie.

### Délibération 27-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le RIFSEEP avec les modifications apportées :

- les montants des plafonds
- les cas de réexamen de revalorisation du montant de l'IFSE

## **28-2025 RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Madame le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Il est donc nécessaire de nommer un coordonnateur communal avant le 27 juin 2025. Elle propose Madame BOUGAREL Géraldine ayant déjà occupé cette fonction au précédent recensement.

### **Délibération 28-2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de nommer Madame BOUGAREL Géraldine, coordonnateur communal pour le recensement de la population de 2026.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Suite au dernier conseil d'école Monsieur GARNIER Jean-Philippe présente la répartition scolaire pour l'année prochaine :

NOYANT-D'ALLIER : 16 PS/ 10 MS/ 5 CM1/ 11 CM2

CHATILLON : 5 CE2/ 9 CM1

CRESSANGES : 11 GS/ 9 CP/ 11 CE1/ 5 CE2

Soit un total de 92 élèves dans le RPI.

Un grand merci à l'association « Sourire des écoles » pour avoir permis à chaque école de réaliser leur projet.

Le 1<sup>er</sup> juillet à 18 h aura lieu la fête des écoles.

Pour la rentrée prochaine, à l'école maternelle de Noyant-d'Allier, la maîtresse partante, deux alternants la remplaceront.

Une rencontre des représentants du RPI a eu lieu pour discuter des coûts et de la participation de chaque commune.

Monsieur LASCAUX Sébastien rappelle les dates de remises des articles pour le prochain bulletin pour permettre une distribution début juillet.

La journée citoyenne aura lieu le 25 octobre 2025.

Le festival Crapa'ut a été écourté suite aux risques d'orage. Seuls deux groupes ont pu assurer leur prestation. Une soirée sera organisée pour recevoir le troisième groupe.

La salle « association » de la mairie doit être débarrassée pour des travaux afin de pouvoir accueillir la couturière. La date est fixée au 28 juin 2025.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire

Le Secrétaire